

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL

POPULATION TOTALE AU 01.01.2023 : 51 849 habitants

I – MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MAXIMALE

- Etablissement public de coopération intercommunale : strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants.
- Indemnité maximale autorisée pour le Président et les Vice-Présidents :

	<i>Montant maximum brut mensuel terminal (indice brut 1027- indice majoré 830)</i>	<i>Taux maximum applicables</i>
Indemnité du Président	Valeur IM 830	82,49%
Indemnité des Vice-présidents : nombre autorisé pour le calcul de l'enveloppe : 9.	Valeur IM 830	33,00%

L'indemnité sera revalorisée selon l'évolution du point d'indice

II – INDEMNITES ALLOUEES

A. Le Président

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale)
Pierre SOUJOL	77,13%

B. Les Vice-Présidents

Nom des bénéficiaires	Fonctions	Indemnités allouées (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale)
M. Jérôme BOISSON	1er Vice-Président	21.55%
M. Patrice SPEZIALE	2ème Vice-Président	21.55%
Mme. Isabelle DE MONTGOLFIER	3ème Vice-Présidente	21.55%
M. Jean-Jacques ESTEBAN	4ème Vice-Président	21.55%
M. Jacques GRAVEGEAL	5ème Vice-Président	21.55%
M. Loïc FATACCIOLI	6ème Vice-Président	21.55%
M. Fabrice FENOY	7ème Vice-Président	21.55%
M. Denis DEVRIENDT	8ème Vice-Président	21.55%
Mme. Martine DUBAYLE CALBANO	9ème Vice-Présidente	21.55%
M. Jean-Pierre BERTHET	10ème Vice-Président	21.55%
M. Christophe CALVET	11ème Vice-Président	21.55%
M. Patrick MARY	12ème Vice-Président	21.55%
M. Yves QUESADA	13ème Vice-Président	21.55%
M. Yves PERSON	14ème Vice-Président	21.55%